

## Service de l'Animation des Politiques Publiques Interministérielles et de l'Environnement Bureau de l'Environnement

Liberté Égalité Fraternité

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMMUNES DE NOYERS ET DE GRIMAULT

Par arrêté préfectoral n° PREF-SAPPIE-BE-2023-483 du 10 novembre 2023, une enquête de 36 jours, préalable à la déclaration d'utilité publique concernant la révision des périmètres de protection du captage de la Source de Grail situé sur le territoire de la commune de Noyers et à la demande d'autorisation, au titre du code de la santé publique, de distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine au bénéfice de la commune de Noyers, est prescrite du lundi 4 décembre 2023 à 9 h au lundi 8 janvier 2024 à 17 h.

Sont désignés par le tribunal administratif de Dijon M. René MOREAU, ingénieur divisionnaire des Travaux Publics de l'État en retraite en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Pascal FOUGÈRE, directeur de la poste en retraite en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable par le public :

- en mairies de Noyers et de Grimault, communes concernées par les périmètres de protection et par la distribution de l'eau, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- sur le site internet des services de l'État (<u>www.yonne.gouv.fr</u>), à la rubrique Actions de l'État Environnement Déclaration d'utilité publique Enquêtes publiques,
- sur un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture de l'Yonne (bureau de l'environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous en téléphonant au 03 86 72 78 18 ou au 03 86 72 79 89.

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations et propositions, avant le lundi 8 janvier 2024 à 17 h :

- sur les registres ouverts en mairies de Noyers et de Grimault,
- par écrit au commissaire enquêteur Mairie de Noyers, siège de l'enquête (89310) 9 place de l'Hôtel de Ville,
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-dup-noyers@yonne.gouv.fr

(Les observations transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public,

- en mairie de Noyers, les :
  - le lundi 4 décembre 2023 de 9 h à 12 h, le mardi 12 décembre 2023 de 14 h à 17 h,
  - le lundi 8 janvier 2024 de 14 h à 17 h.
- en mairie de Grimault, le :
  - le mardi 19 décembre 2023 de 14 h à 17 h.

Est désignée en qualité de responsable du projet Mme le Maire de Noyers (89310) - tél : 03.86.82.83.72.

Dans un délai de trente jours après la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra son rapport, ses conclusions motivées et les registres d'enquête à la préfecture de l'Yonne. Il adressera simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal administratif de Dijon.

Au terme de la procédure, une déclaration d'utilité publique ou un refus pourra être adopté par arrêté préfectoral.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant le délai d'un an, en mairies de Noyers et de Grimault, à la préfecture de l'Yonne - Bureau de l'environnement, ainsi que sur le site internet des services de l'État.